

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le mardi **2 septembre 2025 à 19 h**, et à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean de Blois et Bernard Jeansonne**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La conseillère Claire Rocher et le conseiller François Tanguay sont absents.
La directrice générale et greffière-trésorière, Manon Fortin, est présente.

75 citoyens présents

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - 2.1** du procès-verbal du 4 août 2025;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - 5.1** Offre de services professionnels de base et de consultation de Cain Lamarre, conseillers juridiques;
 - 5.2** Service de recouvrement de créances municipales impayées;
 - 5.3** Résolution mandatant Cain Lamarre à des fins de représentation à la Cour municipale;
- 6 Administration financière**
 - 6.1** Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - 6.2** Autorisation de virement à un compte distinct des fonds alloués à la réserve financière pour l'acquisition d'immeubles;
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1** Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - 7.2** Demande d'aide financière au programme d'aide financière pour la formation des pompiers;
 - 7.3** Projet pilote pour une garde interne de semaine et un officier de garde 24/7;
 - 7.4** Nomination de trois lieutenants et un lieutenant sur liste d'attente;
 - 7.5** Embauche d'un premier répondant;
- 8 Transport, voirie**
 - 8.1** Contrat de déneigement des chemins publics Bishop et Bryant's Landing, du tronçon public du chemin Patterson, des chemins privés Dufresne, Coates et Meunier et du tronçon privé du chemin Patterson;
 - 8.2** Contrat de déneigement de la caserne nord, de six bornes sèches, des glissières de sécurité sur le chemin North et du stationnement du parc Chagnon-Shonyo;
 - 8.3** Contrat de déneigement des immeubles municipaux, de l'entrée et de la station de communication à l'ex-Centre Butters, de trois bornes sèches et du stationnement du parc Shappie Trough;
 - 8.4** Demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale – volet redressement et sécurisation– chemin Millington;
 - 8.5** Adjudication du contrat pour le remplacement des ponceaux RO2-02, BI1-02 et BI1-03;
- 9 Urbanisme et zonage**
 - 9.1** Demande de dérogation mineure n° 2025-09 – 30, chemin Lapalme;
 - 9.2** Demande de dérogation mineure n° 2025-10 – 39, chemin des Riverains;
 - 9.3** Demande de permis de construction PIIA IV 2024-02-0008 – 50, rue des Cormiers;
 - 9.4** Demande de permis de construction PIIA n° 2025-04-0006 – 56, rue des Diligences;
 - 9.5** Demande de permis de construction PIIA IV n° 2025-06-0011 – 39, rue des Riverains;
 - 9.6** Demande de PIIA IV n° 2025-05-0013 – 79 rue du Lac-des-Sittelles;
 - 9.7** Avis de motion – Règlement n° 25-554 modifiant le *Règlement de lotissement n° 16-431*;

- 9.8 Embauche d'une directrice du service Urbanisme et Environnement;
- 9.9 Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;
- 9.10 Résolution en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – Adoption du premier projet de *Règlement n° 25-554 modifiant le règlement de lotissement 16-431*;
- 10 **Loisirs et culture**
 - 10.1 Demande de contribution financière d'Action Memphré-Ouest;
 - 10.2 Adjudication du contrat pour l'aménagement et la conception d'une aire de jeux d'eau au parc des Loisirs;
- 11 **Hygiène du milieu et environnement**
 - 11.1 Demande de FondationLacs au Fonds de conservation;
- 12 **Santé et bien-être**
- 13 **Rapport des comités municipaux**
- 14 **Rapport des comités communautaires**
- 15 **Période de questions**
- 16 **Affaires nouvelles**
- 17 **Levée de l'assemblée**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2025-09-226)

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

* * * * *

2.1 ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2025 (227)

2025-09-227 **ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 août 2025, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 4 août 2025 soit adopté et approuvé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

* * * * *

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Johanne Lavoie dépose une liste de questions en lien avec le projet de golf privé.

*** Ajournement de la séance à 19 h 50 ***

*** Reprise de la séance à 20 h 05 ***

5.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE BASE ET DE CONSULTATION DE CAIN LAMARRE, CONSEILLERS JURIDIQUES (228)

2025-09-228 **ATTENDU** l’offre de services professionnels du cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., présentée le 19 août 2025, portant sur une banque de 15 heures de consultation générale (dossiers judiciairisés exclus), à un taux horaire réduit;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d’accepter l’offre de services du cabinet Cain Lamarre et d’autoriser les représentants de la Municipalité à se prévaloir des services, selon les besoins, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, selon les modalités et conditions de l’offre.

ADOPTÉE

5.2 SERVICE DE RECOUVREMENT DE CRÉANCES MUNICIPALES IMPAYÉES (229)

2025-09-229 **ATTENDU** l’offre de services du cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., présentée le 19 août 2025, pour le recouvrement des créances municipales impayées, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

le cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., soit mandaté de procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les modalités et conditions de l’offre de service du 19 août 2025.

ADOPTÉE

5.3 RÉOLUTION MANDATANT CAIN LAMARRE À DES FINS DE REPRÉSENTATION À LA COUR MUNICIPALE (230)

2025-09-230 **Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

de mandater le cabinet Cain Lamarre de représenter la Municipalité à la Cour municipale pour l’ensemble de ses dossiers.

ADOPTÉE

* * * * *

6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (231)

COMPTES PAYÉS DU 5 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2025

Salaires au net	Paie du 2025-08-06	15 429,85
Salaires au net	Paie du 2025-08-13 (+ paies rétro pompiers)	22 203,36
Salaires au net	Paie du 2025-08-20	15 538,59
Salaires au net	Paie du 2025-08-27 (+ élus et pompiers)	37 184,09
Agence Lion	Jeux - Austin en fête!	2 742,17
Austin City Limits Duo	Musique - Austin en fête!	1 000,00

Bell Canada	Hôtel de ville, ligne urgence	179,94
Beneva	Assurance collective - juillet	5 291,63
Carrefour Austin	Boisson des musiciens - Austin en fête!	75,00
Caroline Falcao	Travaux en communications	1 120,00
CIBC VISA	Abonnements, fournitures bureau, divers	6 609,51
Cogeco	Internet (5 comptes)	931,86
Création NaturEden	Projet d'aménagement - parc Fessenden	1 500,00
Evelyne Lambert	Groupe musical - Austin en fête!	2 744,93
Enviro Connexions	Collectes matières résiduelles – juillet	21 804,36
Exc. Richard Bouthillette	Nettoyage - fossés et bermes	20 147,67
Ferme Quatre Vents	Animation mini ferme - Austin en fête!	1 500,00
Fonds d'information	Avis de mutation juillet	120,00
Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments municipaux	1 276,15
Jennifer Gaudreau	Entretien ménager - août	1 935,00
Kathy Lachapelle	Travaux d'aménagement hôtel de ville	246,16
KIWI Animation	Maquillage - Austin en fête!	340,00
Les Aménagement Agénor	Travaux au parc des Loisirs	13 158,60
Méchoui Expert	Repas - Austin en fête!	7 853,48
Mélo die Artiste-Multi	Animation - Austin en fête!	1 170,00
Ministre des finances QC	Prolongation du CA, quai Bryant	566,27
Ministre du Revenu	Cotisations de l'employeur - juillet	32 036,92
MRC Memphrémagog	Équilibrage août + quote-part 2/2	136 123,00
Nettoyage Forestier Mini	Excavation drain - carrefour	764,58
Personnel	Déplacements / kilométrage	2 138,14
Personnel	Déboursés divers	933,96
Rec. général du Canada	Cotisations de l'employeur - juillet	12 352,66
Citoyens	Remboursements divers	1 398,00
Retraite Québec	RREM - juillet	2 004,17
Silex Industriel	Veste signalisation - voirie	89,34
Skateducation	Initiation au skateboard - Austin en fête!	400,00
Sylvie Lebeau	Travaux de déménagement hôtel de ville	277,12
Xerox	Frais impression + contrat juillet	410,48
Yves Mondoux	Photographie - Austin en fête!	250,00
Total payé du 5 août au 2 septembre		371 846,99

COMPTES À PAYER EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bédard Gestion Parasitaire	Traitement nid de guêpes	287,44
Buropro Citation	Fournitures de bureau	173,95
Cain Lamarre	Frais juridiques	2 128,99
CRM	Impressions : enveloppes + plan du parc	339,18
Druide Informatique	Abonnement annuel Antidote 13 postes	269,04
Kezber	Services août, abonnement	1 993,24
Loca Réception	Location tables et chaises - 5 à 7 Paul R.	243,52
Pitney Bowes Leasing	Location - timbreuse	757,28
Publiforme	Enseignes - hôtel de ville	518,71
Reffet du Lac	Appel d'offres - contrat matières résiduelles	394,11
Remorquage Rouillard	Déplacement du conteneur (caserne nord)	556,19

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Létourneau Marine	Entretien du bateau	678,85
Régie de police	Entente 2025 - septembre	63 914,17

VOIRIE ET TRANSPORT

Excavation S. Mierzwinski	Nivelage	3 276,79
Groupe Colas Québec	Travaux - secteur Lac des Sittelles	366,61
Groupe Lapalme	Gravier - bons de pesée omis par erreur	2 900,74

Les Entreprises Breton	Balayage caserne et hôtel de ville	960,04
Robert St-Pierre	Coupe d'arbres	1 615,40
Signalisation de l'Estrie	Enseigne nom de rue - Trilles-rouges	52,33
Signalisation de l'Estrie	Service signaleur (des Riverains/LDS)	2 497,71
Signalisation de l'Estrie	Signalisation de chantier - chemin North	2 323,64
SOS Castor	Piégeage - castors, rue des Métilots	199,00
HYGIÈNE DU MILIEU + PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
MRC Memphrémagog	Service rendu - Aménagement	152,23
Zone Éco	Enfouissement + compostage - juillet	4 239,80
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
JFLV	Services d'urbaniste - juillet	8 795,59
LOISIRS ET CULTURE		
Anctil BMR	Fournitures pour entretien des parcs	247,08
Anctil BMR	Fournitures - parc Shappie Through	455,15
AS Système d'Accrochage	Syst. d'accrochage de tableaux - Carrefour	1 597,23
Buropro Citation	Fournitures de bureau - Renaud	4,12
CRM	Impression de plans du parc des Loisirs	15,64
Doyon Després	Fournitures, lave-vaisselle comptoir traiteur	570,35
GARO Électrique	Remplacement ventilateur - carrefour	1 207,24
Holy Smoke Fireworks	Feux d'artifice + transport - Austin en fête!	5 007,38
Location Tentes Stukely	Location chapiteau Austin en fête!	3 162,27
Location Langlois	Location de clôtures quai + lac Orford	177,56
Loca Réception	Location tables et chaises Austin en fête!	1 172,87
Marcel Lemieux	Install. système d'accrochage - salle comm.	300,00
Media Spec	Location rideaux de scène - Austin en fête!	436,91
Pépinière du Grand Ben	Amén. paysagers Chagnon-Shonyo	198,68
Sanivac	Location de toilettes - parcs et quai	1 155,50
Silex Industriel	Achat tondeuse à gazon	856,56
IMMOBILISATIONS		
Avizo Expert-Conseils	Surveillance des travaux - rue des Tilleuls	11 026,10
Création NaturEden	Supervision des travaux - parc des Loisirs	3 472,13
GARO Électrique	Réinstallation de luminaires - salle comm.	1 184,53
VN Planchers Experts	Achat/installation des toiles - hôtel de ville	14 363,47
Total des comptes à payer au 2 septembre		146 245,32

2025-09-231

ATTENDU QUE la greffière-trésorière dépose les listes des comptes payés et à payer ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
- 3. la liste des comptes payés au montant de **371 846,99 \$** soit approuvée;
- 4. la liste des comptes à payer au montant de **146 245,32** soit approuvée;
- 5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

6.2 AUTORISATION DE VIREMENT À UN COMPTE DISTINCT DES FONDS ALLOUÉS À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L’ACQUISITION D’IMMEUBLES (232)

2025-09-232 **ATTENDU** le *Règlement n° 25-544* visant la création d’une réserve financière pour l’acquisition d’immeubles, entré en vigueur le 16 mai 2025;

ATTENDU qu’en vertu de ce règlement, un montant initial de 1 M \$ a été alloué à cette réserve;

ATTENDU qu’il est souhaitable de placer les fonds alloués à la réserve financière dans un compte d’épargne distinct permettant de profiter d’un meilleur taux d’intérêt et d’assurer que ceux-ci sont bien crédités à la réserve financière;

ATTENDU que la nature de la réserve financière nécessite que le type de compte d’épargne ou de placement soit rachetable en tout temps, sans aucune condition ou préavis;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le conseil autorise la directrice générale à ouvrir un compte Avantage Entreprises pour y loger la réserve financière susmentionnée, ce type de compte étant actuellement offert par la Caisse Desjardins à un taux d’intérêt de 2,60 % (variable selon le marché);
- 2. le conseil autorise la directrice générale à virer à ce compte la somme de 1 007 201,40 \$ représentant le montant initial de 1 000 000 \$ alloué à la réserve financière en vertu du *Règlement n° 25-544*, auquel s’ajoute les intérêts de 7 201,40 \$ générés du 16 mai au 2 septembre 2025, au taux de 2,45 %.

ADOPTÉE

* * * * *

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET RESPONSABLE EN SÉCURITÉ CIVILE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et responsable en sécurité civile.

7.2 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ()

Ce point est retiré.

7.3 PROJET-PILOTE POUR UNE GARDE INTERNE DE SEMAINE ET UN OFFICIER DE GARDE 24/7 (233)

2025-09-233 **ATTENDU** les enjeux de disponibilité des pompiers entre 8 h et 16 h du lundi au vendredi qui rendent difficile le maintien des objectifs de protection définis dans le Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Pierre Desmarais, propose un projet-pilote jusqu’au 31 décembre 2025 pour une garde interne de deux pompiers de 8 h à 16 h du lundi au vendredi;

ATTENDU QU’en plus d’assurer un temps de réponse plus rapide lors d’appels d’urgence, les pompiers en garde interne assumeront des tâches comme l’entretien et la vérification des équipements ainsi que les visites de prévention résidentielle;

ATTENDU QUE le directeur du Service propose également un officier de garde 24/7 qui aura comme tâche de confirmer les appels d’urgence, d’assurer le personnel requis, d’assurer une supervision et de remplir les rapports d’intervention;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil accepte le projet-pilote de garde interne et d’officier de garde comme projet pilote jusqu’au 31 décembre 2025, projet qui sera réévalué pour l’année 2026.

ADOPTÉE

7.4 NOMINATION DE TROIS LIEUTENANTS ET D’UN LIEUTENANT SUR LISTE D’ATTENTE (234)

2025-09-234 **ATTENDU** que les protocoles d’intervention prescrits par le NFPA exigent que chaque équipe en intervention soit supervisée par un officier;

ATTENDU que le directeur du Service de sécurité incendie, M. Pierre Desmarais, propose la nomination de trois lieutenants, à compter du 3 septembre 2025, et d’un candidat sur une liste d’attente;

ATTENDU QUE les personnes retenues détiennent les qualifications requises par l’École nationale de pompiers du Québec pour occuper un poste d’officier;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

D’accepter la proposition du directeur du Service de sécurité incendie de nommer messieurs Bruno Hogue, Jean-Martin Trudeau et Alexandre Cyr à titre de lieutenant, et M. Estevan Comtois comme candidat au poste de lieutenant sur liste d’attente, aux conditions établies et en période d’essai de 12 mois.

ADOPTÉE

7.5 EMBAUCHE D’UNE PREMIÈRE RÉPONDANTE (235)

2025-09-235 **ATTENDU QUE** le directeur du Service de sécurité incendie, M. Pierre Desmarais, propose la candidature de Karen Gaudreau à compter du 3 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d’accepter, sous réserve des conditions de la politique d’embauche et des conditions usuelles établies par le directeur du Service de sécurité incendie, la nomination de Mme Karen Gaudreau, comme première répondante.

ADOPTÉE

* * * * *

8.1

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS BISHOP ET BRYANT’S LANDING, DU TRONÇON PUBLIC DU CHEMIN PATTERSON, DES CHEMINS PRIVÉS DUFRESNE, COATES ET MEUNIER, AINSI QUE DU TRONÇON PRIVÉ DU CHEMIN PATTERSON (236)

2025-09-236

ATTENDU l’offre de services de M. Philip Stone pour le déneigement des chemins et endroits suivants pour l’hiver 2025-2026 :

Chemins et endroits visés		Prix (taxes en sus)
1.	Chemins publics Bishop, Bryant’s Landing (incluant le quai et le stationnement) et tronçon public du chemin Patterson (incluant l’aire de virage)	21 000,00 \$
2.	Chemin Dufresne (privé)	5 000,00 \$
3.	Chemins Coates et Meunier (privés)	22 275,00 \$
4.	Chemin Patterson (tronçon privé)	5 000,00 \$
Total avant taxes		53 275,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne

ET RÉSOLU :

d’accorder à M. Philip Stone un contrat au montant total de **53 275,00 \$**, taxes en sus, comportant les volets suivants :

- a. déneigement des chemins Bishop, Bryant’s Landing (stationnement et quai compris) et du tronçon public du chemin Patterson (aire de virage comprise) au montant de **21 000,00 \$**, taxes en sus;
- b. déneigement du chemin Dufresne au montant de **5 000,00 \$**, taxes en sus;
- c. déneigement des chemins Coates et Meunier au montant de **22 275,00 \$**, taxes en sus;
- d. déneigement du tronçon privé du chemin Patterson au montant de **5 000,00 \$**, taxes en sus;

le tout sous réserve de la signature d’un contrat dont les modalités et conditions sont identiques au contrat conclu pour la saison hivernale 2025-2026.

ADOPTÉE

8.2

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA CASERNE NORD, DE SIX BORNES SÈCHES, DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN NORTH ET DU STATIONNEMENT DU PARC CHAGNON-SHONYO (237)

2025-09-237

ATTENDU l’offre de services suivante déposée par MTG Enr. (Martin Thibodeau) pour le déneigement de la caserne nord, de six bornes sèches, des glissières de sécurité sur le chemin North et du stationnement du parc Chagnon-Shonyo, pour un contrat d’un an (saison hivernale 2025-2026);

Enlèvement de la neige aux endroits ci-dessous et épandage de sable lorsque les conditions l’exigent :	
a) Entrée et stationnement de la caserne nord (483, chemin North)	1 160,00 \$
b) Stationnement du parc Chagnon-Shonyo (angle du chemin North et de la Route 112)	4 120,00 \$

Entretien et déneigement des bornes sèches (valves comprises) suivantes :		
a) Chemin North, au lac Malaga		420,00 \$
b) Chemin North, au lac Gilbert		420,00 \$
c) Chemin North, intersection chemin Shuttleworth		440,00 \$
d) Halte routière, Route 112 au lac Orford		420,00 \$
e) Rue des Liserons, Domaine du Mont-Orford		420,00 \$
f) Chemin Meunier, Domaine des Hauteurs d’Austin		430,00 \$
Entretien et déneigement des glissières de sécurité suivantes :		
a) Intersection de la Route 112 et du chemin North		650,00 \$
b) Chemin North, devant le lac Gilbert		580,00 \$
Total partiel		9 060,00 \$
Taxe sur les produits et services	5,00 %	453,00 \$
Taxe de vente du Québec	9,975 %	903,74 \$
Total		10 416,74 \$

ATTENDU QUE le prix proposé représente une augmentation de 8,8 % par rapport au contrat de l’année précédente;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

1. d’accorder à MTG Enr. le contrat de déneigement des immeubles, infrastructures et stationnement susmentionnés pour la saison hivernale 2025-2026 au prix total de **10 416,74 \$, taxes comprises**;
2. que l’offre de services déposée par MTG Enr., le contrat de déneigement (Annexe A) et la présente résolution sont retenus comme l’obligation contractuelle des deux parties.

ADOPTÉE

8.3

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES IMMEUBLES MUNICIPAUX, DE L’ENTRÉE ET DE LA STATION DE COMMUNICATION À L’EX-CENTRE BUTTERS, DE TROIS BORNES SÈCHES ET DU STATIONNEMENT DU PARC SHAPPIE TROUGH (238)

2025-09-238

ATTENDU l’offre de services suivante déposée par Groupe Mel-li-pat pour le déneigement d’immeubles et infrastructures municipaux pour un contrat d’un an, la saison 2025-2026 :

Nature et localisation des travaux (les exigences générales et particulières sont détaillées à l'article 5 du contrat)	Prix pour la saison 2025-2026
Déneigement des immeubles du complexe municipal, incluant l’épandage de sable lorsque les conditions l’exigent : 1. Hôtel de ville et caserne (21-23, chemin Millington) : a) stationnement de l’hôtel de ville; b) entrée du garage; c) avant et arrière de la caserne des pompiers; d) allée entre la caserne et l’hôtel de ville. 2. Parc municipal (22, chemin Millington) : entrée, devant et côtés du chalet des sports. 3. Église (1, chemin Millington) : stationnement à l’angle des chemins Millington et Nicholas-Austin (jusqu’au carrefour d’Austin), trottoir inclus.	3 171,10 \$

Déneigement du stationnement du parc Shappie Trough, épandage de sable compris lorsque les conditions l'exigent		676,32 \$
Déneigement et entretien des bornes sèches suivantes, valves comprises : 1. Chemin Nicholas-Austin; 2. Chemin des Cerfs; 3. Chemin Millington.		545,97 \$
Déneigement des deux voies d'accès de l'ex-Centre Butters et du passage donnant accès à l'antenne de communication		1 965,32 \$
Déneigement et entretien de la biblioboîte du chemin Héron		108,21 \$
Total partiel		6 466,92 \$
Taxe sur les produits et services	5,00 %	323,35 \$
Taxe de vente du Québec	9,975 %	645,08 \$
Total		7 435,34 \$

ATTENDU QUE sur la base des prix proposés, le conseil juge opportun d'adjuger le contrat;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

1. d'accorder à Groupe Mel-Li-Pat le contrat de déneigement des immeubles et infrastructures susmentionnés pour la saison hivernale 2025-2026 au prix total de 7 435,34 \$, taxes comprises.
2. que l'offre de services déposée par Groupe Mel-Li-Pat, le contrat de déneigement (Annexe A) et la présente résolution sont retenus comme l'obligation contractuelle des deux parties.

ADOPTÉE

8.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION – CHEMIN MILLINGTON (239)

2025-09- 239

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le directeur des Travaux publics et Infrastructures de la Municipalité, M. Nicolas Samson, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour des travaux de réfection d'un tronçon du chemin Millington; confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur; reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; et certifie que Mme Manon Fortin est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

**8.5 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES PONCEAUX
RO2-02, BI1-02 et BI1-03 (240)**

2025-09-240 **ATTENDU QUE** le 25 avril 2022, le conseil municipal a adopté le *Règlement de gestion contractuelle 22-500*;

ATTENDU QUE l'article 6 de ce règlement prévoit que peut être adjugé de gré à gré, tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de dépense obligeant l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE la Municipalité a élaboré un plan quinquennal pour la gestion de ses actifs voirie;

ATTENDU QUE Normand Jeanson Excavation inc. a déposé une soumission au montant de 71 561,97 \$, taxes en sus pour le remplacement des ponceaux RO2-02, BI1-02 et BI1-03;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'accepter la soumission de Normand Jeanson Excavation inc. au montant de 71 561,97 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux précités.

ADOPTÉE

* * * * *

**9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-09 – 30, CHEMIN LAPALME
(241)**

2025-09-241 **ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2025-09 visant l'implantation d'un abri d'auto sur le lot vacant 4 379 603 situé sur le territoire d'Austin dans la zone 2.7-RV et adjacent au lot situé dans la ville de Magog;

ATTENDU QUE l'article 34, 1^{er} alinéa du *Règlement de zonage n° 16-430* oblige un bâtiment principal sur le terrain pour l'implantation d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU QU'il y a une résidence principale sur le lot adjacent situé dans la ville de Magog et qu'il s'agit d'un seul terrain formé de deux lots appartenant à la même propriétaire;

ATTENDU QUE la disposition du règlement de zonage visée par la demande de dérogation mineure n'a pas été adoptée en vertu de l'article 113, paragraphe 16 ou 16.1 du 2^e alinéa de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et est donc recevable en vertu de l'article 145.2 de ladite loi;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2025-09 soit et est acceptée telle que présentée au conseil.

ADOPTÉE

9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-10 – 39, CHEMIN DES RIVERAINS (242)

2025-09-242 **ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2025-10 visant à régulariser la position d'une nouvelle remise qui remplacera deux bâtiments accessoires existants;

ATTENDU QUE l'un des deux bâtiments existants se trouve à 0,63 m de la ligne de lot et que la nouvelle remise sera reculée pour être implantée à 0,85 m de la ligne de lot;

ATTENDU QUE le remplacement de deux bâtiments par un seul réduira la situation dérogatoire de cette propriété qui en compte quatre, alors que le règlement de zonage n'en permet seulement que deux dans la zone 3.3-RV;

ATTENDU QUE la disposition du règlement de zonage visée par la demande de dérogation mineure n'a pas été adoptée en vertu de l'article 113, paragraphe 16 ou 16.1 du 2^e alinéa de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et est donc recevable en vertu de l'article 145.2 de ladite loi;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2025-10 soit et est acceptée telle que présentée au conseil à la condition qu'un autre bâtiment accessoire soit démoli d'ici la fin août 2026.

ADOPTÉE

9.3 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA IV 2024-02-0008 – 50, RUE DES CORMIERS (243)

2025-09-243 **ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2024-02-008 pour permettre la construction d'une nouvelle résidence sur un terrain vacant dont la pente est de plus de 15 % à l'endroit de l'implantation de la maison;

ATTENDU QUE les travaux sont situés dans le PIIA-IV selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères d'évaluation prévus au règlement;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2024-02-0008 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

**9.4 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA N° 2025-04-0006 – 56, RUE
DES DILIGENCES (244)**

2025-09-244

ATTENDU la demande de permis PIIA-IV n° 2025-04-0006 pour permettre l'agrandissement d'une résidence dans une pente entre 15 et 30 % à l'endroit de l'implantation de l'agrandissement;

ATTENDU QUE les travaux sont situés dans le PIIA-IV selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères d'évaluation prévus au règlement, dont la gestion des eaux de ruissellement, et que les plans prévoient un maximum de deux étages, la fondation étant enfouie à plus de 50 %;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2025-04-0006 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

**9.5 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA IV N° 2025-06-0011 – 39, RUE
DES RIVERAINS (245)**

2025-09-245

ATTENDU la demande de PIIA-IV visant à démolir deux bâtiments accessoires vétustes pour les remplacer par un seul bâtiment, lequel occupera la même superficie que les deux bâtiments existants, sur un terrain de moins de 3000 m² dans la zone 3.3-RV;

ATTENDU QUE les travaux sont situés dans le PIIA-IV selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères d'évaluation prévus au règlement, dont l'absence de déboisement sur un terrain boisé à plus de 60 % et le regroupement des lots constituant la propriété;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2025-06-0011 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

9.6 DEMANDE DE PIIA IV N° 2025-05-0013 – 79 RUE DU LAC-DES-SITTELLES (246)

ATTENDU la demande de PIIA IV visant à rehausser la fondation, à rénover le rez-de-chaussée et à agrandir une résidence existante située sur un terrain de moins de 3000 m² dans la zone 3.3-RV;

2025-09-246 **ATTENDU QUE** les travaux proposés sont entièrement situés dans la bande riveraine de 10 mètres d'un ruisseau et que la construction existante bénéficie de droits acquis pour sa réparation sur moins de 50 % de sa superficie;

ATTENDU QUE la modification de la fondation par le remplacement de la dalle existante par une dalle plus épaisse et l'ajout de murs de béton d'une hauteur de cinq pieds protégerait la maison des inondations récurrentes causées par les embâcles de glace en hiver;

ATTENDU QUE les travaux proposés pour le rez-de-chaussée et le remplacement de la fondation ne représentent pas plus de 50 % de la superficie actuelle;

ATTENDU QUE le règlement ne permet pas l'agrandissement en bande riveraine;

ATTENDU QUE les travaux sont situés dans le PIIA-IV selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436 en vigueur;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les seuls travaux visant la fondation et le rez-de-chaussée proposés;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU pour les travaux de fondation et de rez-de-chaussée, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2025-10-0010, mais refuse la demande d'agrandissement.

ADOPTÉE

9.7 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 25-554 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 16-431

Le conseiller J. de Blois

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le *Règlement n° 25-554 modifiant le Règlement de lotissement n° 16-431*;
- dépose le premier projet du *Règlement n° 25-554 modifiant le Règlement de lotissement n° 16-431*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 2 septembre 2025.

9.8 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DU SERVICE URBANISME ET ENVIRONNEMENT (247)

2025-09-247 **ATTENDU** le départ le 11 avril dernier, de M. Stephen Nicholson, directeur des Services techniques, poste qui combinait les fonctions d'urbanisme, d'environnement et de travaux publics;

ATTENDU QUE devant la charge de travail excessive à ce poste, la Municipalité a revu son organigramme et a scindé le poste en deux, soit une direction, Urbanisme et Environnement, et une direction, Travaux publics et Infrastructures;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été fait pour le poste de direction, Urbanisme et Environnement;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des candidatures et des rencontres en entrevue, le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Charlotte Gagnon-Ferembach;

ATTENDU QUE Mme Gagnon-Ferembach possède les compétences et aptitudes requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

d'embaucher Mme Charlotte Gagnon-Ferembach au poste de directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à compter du 5 novembre, le tout aux conditions négociées.

ADOPTÉE

9.9 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT (248)

2025-09-248 **ATTENDU QUE** le départ le 11 avril dernier, de M. Stephen Nicholson, directeur des Services techniques, la Municipalité a un manque de ressources en urbanisme;

ATTENDU la croissance continue des demandes en urbanisme;

ATTENDU QUE M. Sylvain Rheault, inspecteur d'expérience, peut travailler deux jours par semaine jusqu'en décembre;

ATTENDU QUE dans le cadre de ses fonctions, M. Rheault doit être nommé à titre de fonctionnaire désigné afin de signer et délivrer des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. la Municipalité d'Austin embauche M. Sylvain Rheault à compter du 2 septembre et jusqu'au 18 décembre 2025, le tout selon les conditions négociées entre les parties;
2. la Municipalité désigne M. Sylvain Rheault, inspecteur en bâtiments et en environnement, à titre de fonctionnaire désigné afin de signer et délivrer des constats d'infraction pour toutes contraventions aux règlements suivants :
 - *Règlement de zonage n° 16-430;*
 - *Règlement de lotissement n° 16-431;*
 - *Règlement de construction n° 16-432;*
 - *Règlement de permis et certificats n° 16-433;*
 - *Règlement de conditions d'émission des permis de construire n° 16-434;*
 - *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 16-435;*
 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale (PIIA) n° 16 436;*
 - *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 16 437;*
 - *Règlement n° 23-513 sur la démolition d'immeubles;*
 - *Règlement n° 18-460 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.*

ADOPTÉE

9.10 RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 25-554 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 16-431 (249)

2025-09-249 **ATTENDU** l'avis de motion donné le 2 septembre 2025 en vue de l'adoption du *Règlement n° 25-554 modifiant le Règlement de lotissement n° 16-431*;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

1. d'adopter le premier projet de *Règlement n° 25-554 modifiant le Règlement de lotissement n° 16-431*;
2. qu'une assemblée publique sur le projet de règlement soit tenue le **15 septembre à 19 h** au 21, chemin Millington;
3. que, lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par la mairesse, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

* * * * *

10.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'ACTION MEMPHRÉ-OUEST (250)

2025-09-250 **ATTENDU QU'**Action Memphré-Ouest, organisme qui chapeaute le Circuit de l'Abbaye est actuellement en phase de re-développement;

ATTENDU QU'à ce jour, en 2025, le Circuit de l'Abbaye – ce parcours de marche de longue durée de 149 km – compte déjà plus de 200 inscriptions de marcheurs et marcheuses qui parcourent le magnifique secteur de l'ouest de la MRC de Memphrémagog et s'émerveillent devant les paysages;

ATTENDU QUE le Circuit a innové en proposant à des groupes des forfaits clé en main comprenant hébergement, nourriture, transport de bagages et accompagnement;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités membres ont déjà versé une contribution en 2025 pour le Circuit de l'Abbaye;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité d'Austin fasse un don à Action Memphré-Ouest au montant de 5 000 \$.

ADOPTÉE

10.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA CONCEPTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC DES LOISIRS (251)

2025-09-251 **ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé des soumissions pour la conception et l'aménagement de jeux d'eau au parc des loisirs;

ATTENDU QUE cinq soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, soit :

- Les Industries SImexco inc.
- Tessier Récréo-Parcs
- 9386-3025 Québec inc.
- Limoges et Fils inc.
- Inexco Construction inc.

ATTENDU QU'un comité de sélection a fait l'évaluation des offres selon les règles en lien avec les appels d'offres avec système de pondération et d'évaluation;

ATTENDU l'avis du comité de sélection, qui recommande au conseil de la Municipalité d'adjuger le contrat à Les Industries Simexco inc.;

ATTENDU QUE Les Industries Simexco inc. a soumis un prix de 264 549,92 \$, taxes en sus, pour la conception et l'aménagement de jeux d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

le Conseil accepte la recommandation du comité de sélection et accepte la soumission de Les Industries Simexco inc. au montant de 264 549,92 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

* * * * *

**11.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE CONSERVATION PRÉSENTÉE
PAR LA FONDATIONLACS (252)**

2025-09-252 **ATTENDU QUE** FondationlacS propose un projet évalué à 144 000 \$ permettant l'acquisition de onze terrains dans le secteur du lac-des-Sittelles;

ATTENDU QUE FondationlacS a demandé et obtenu une subvention de 43 750 \$ en provenance d'Habitat Faunique du Canada dans le cadre du Programme de conservation du patrimoine naturel - Fonds pour les organismes de conservation (PCPN-FPOC);

ATTENDU QUE FondationlacS a présenté une demande d'aide financière de 12 349,86 \$ au Fonds de conservation de la Municipalité;

ATTENDU QUE FondationlacS dispose d'un délai très serré pour confirmer le montage financier de son projet au PCPN-FPOC;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement (CCE) estime que le projet revêt une importance environnementale et recommande au conseil d'accorder une aide financière de 12 349,86 \$ à FondationlacS;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil municipal accorde à la FondationlacS une aide financière de 12 349,86 \$ à même l'enveloppe du Fonds de conservation de la municipalité, pour compléter le montage financier du projet déposé au PCPN – FPOC.

ADOPTÉE

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (253)

2025-09-253 Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller J. de Blois, l'assemblée est levée à 21 h 03.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Greffière-trésorière